

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 29 SEPTEMBRE 2018

Siège FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres élus présents (16)

Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général), Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Valérie BERGER-CAPBERN, Chantal BURBAUD, Sylvine BROUTE, Hélène EDIAR, Sylvie MARCHESIN, Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe), Yves BOEHM, Benjamin CLEMENT-AGONI, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Daniel POEDRAS, Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH.

Membres excusés et pouvoirs (2)

Agnès EUDIER, pouvoir à Daniel POEDRAS

Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire général-adjointe) pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI

Membre excusé sans pouvoir (1) : Laurent LAINE

Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Assiste le matin : Nathalie MATTON (responsable administratif)

Président de séance : Michel EDIAR

Secrétaires de séance : Jean-Philippe STEFANINI et Joël POULAIN

Début de la réunion 9H35, quorum atteint de 18 voix/19.

Introduction :

Le Président accueille les participants et fait le point sur la situation des licences. Au 28 septembre le nombre de licenciés accusait un retard de 36 licenciés par rapport à la situation à la fin du mois de septembre 2017 (8509 licenciés). Certes le week-end va sans doute permettre l'inscription de quelques nouveaux licenciés permettant de dépasser ce chiffre au 30 septembre mais c'est la première fois depuis 2013 que nous sommes dans cette situation d'une progression extrêmement limitée de notre nombre de licenciés.

Le Président fait ensuite part de la démarche lancée par le Comité National Olympique et Sportif Français visant à mobiliser le monde sportif pour s'opposer aux mesures budgétaires annoncées (suppression de postes, diminution du budget). La Fédération a relayé la pétition « le sport compte », et souhaite que l'ensemble de ses licenciés se mobilisent dans ce sens en signant et en faisant signer autour de lui cette pétition.

1. Approbation du compte-rendu du CD du 02.06.2018

Le projet de compte-rendu fait l'objet de 4 demandes de modifications mineures qui sont retenues. Il est soumis au vote : **adopté à l'unanimité moins 1 abstention**

2. Calendrier 2019

Avant de procéder au vote, Le Président rappelle les contraintes d'éthique, pouvant conduire à ne pas participer à un vote en cas de conflit d'intérêt. Il en profite pour informer le Comité directeur qu'à la demande de la Haute Autorité pour la transparence de la Vie Publique il a délégué au Secrétaire Général l'ensemble des relations entre la Fédération et son club.

- Point de situation et approbation des différents WRE

CO à pied :

Sont approuvés suite au retour d'expertise positif des délégués :

- Paris Orienteering City Race approuvée à l'unanimité des votants, Michel et Hélène EDIAR, dirigeants d'un des clubs co-organisateurs ne participant pas au vote ;
- O'France 2019. Sur cet évènement, les organisateurs demandent la prise en charge par la FFCO de deux courses au WRE. Ce point est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité des votants, Jean-Philippe STEFANINI ne prenant pas part au vote (délégué national et IOF advisor potentiel).

CO à VTT :

- La candidature des Championnats de France Sprint et Longue Distance des 18 et 19 mai (5402GE) ainsi que l'inscription de ces compétitions au WRE sont approuvées à l'unanimité, sous réserve de l'expertise positive du délégué national qui vient d'être désigné (report de vote au comité directeur du 8 décembre).
- La Nationale du 25 août à Epinal (8807GE) avait fait l'objet d'un vote électronique en juin qui est confirmé à l'unanimité des votants, Dominique ETIENNE ne prenant pas part aux votes en tant qu'organisateur. La course reste sous réserve d'une expertise positive du délégué national à nommer. Sylvie MARCHESIN se propose pour remplir cette fonction (report de vote au comité directeur du 8 décembre).
- Les championnats de France de Moyenne Distance et de Relais des 14 et 15 septembre dans le Loiret et Mass Start et CFC des 21 et 22 Septembre dans le Var ont fait l'objet d'un rapport d'expertise positif. Il est fait remarquer que ces deux courses pourraient interférer avec le Paris Orienteering City race prévu en septembre lors de la Journée sans voiture. Ces deux courses sont approuvées à l'unanimité.
- Concernant les Nationales MD et Mass Start des 30 et 31 mars à Fontainebleau (77), le vote est reporté au comité directeur du 8 décembre du fait de l'absence de retour d'expertise.

CO en raid :

Le raid O'bivwak a fait l'objet d'un vote électronique en juin confirmé à l'unanimité des votants, Jean-Philippe STEFANINI ne prenant pas part au vote en tant que membre du comité directeur de la ligue, organisateur de l'évènement.

Sur les raids, il est rappelé que depuis cette année les experts peuvent être des experts régionaux. Il apparaît plus simple qu'à partir de 2020 leur désignation relève de la ligue même si la prise en charge financière reste du ressort de la Fédération.

CO à ski :

Aucune candidature ou amorce de projet de candidature n'a été reçu à ce jour par la FFCO.

Il apparaît que, suite à un différend avec la fédération relatif au remboursement partiel de ses frais de déplacement des années précédentes, le responsable de la sous-commission n'a pas souhaité organiser de réunion pour élaborer un calendrier national.

Il est donc proposé qu'il n'y ait pas de manifestation nationale de CO à ski en 2019 :

Par 16 voix pour, 2 voix contre cette proposition est adoptée.

3. Calendrier 2020

La candidature du CMO (1705NA) pour les Championnats de France de Nuit, de Sprint et le CNE des 24 et 25 octobre a fait l'objet d'un vote électronique qui est confirmé à l'unanimité, sous réserve de retour d'expertise (report de vote au comité directeur du 8 décembre). Ces 3 manifestations se tenant sur un week-end, l'attention du délégué national sera attirée sur le fait qu'à aucun prix le CF de nuit ne pourra se dérouler la veille du CF de sprint. Le calendrier scolaire n'étant pas encore arrêté, la possibilité de décaler d'une semaine n'est pas à rejeter.

Concernant les candidatures relatives à la première nationale prévue le week-end de Pâques, une proposition de compromis a été avancée sur la zone Nord-Est avec la tenue des 3 Jours de Pâques en Bourgogne (2105BF) et le décalage de la Nationale Nord-Est (5402GE) aux 25 et 26 avril 2020.

Faisant suite au retour d'expertise du délégué national, la candidature de la Nationale Nord-Est (avec décalage de date aux 25 et 26 avril 2020) est soumise au vote et **approuvé à l'unanimité.**

Concernant la zone Sud-Ouest pour laquelle une candidature a été reçue pour une organisation regroupant la Nationale et le COMOF, il est demandé à la commission calendrier de nommer au plus vite un délégué national pour faire le point sur le projet. Le Secrétaire général se propose pour remplir cette mission. La candidature du club 1905NA est donc retenue sous réserve du retour d'expertise du délégué (report de vote au comité directeur du 8 décembre).

Il est cependant décidé de donner la priorité d'un évènement WRE sur cette période à ce dossier

Concernant les autres compétitions (3 Jours de Pâques en Bourgogne, week-end CFRS/CFMD/CFC, et week-end CFLD/CF Relais) le vote est reporté au comité directeur du 8 décembre du fait de l'absence des retours d'expertises.

Concernant les dossiers pour lesquels aucune candidature n'était arrivée lors du comité directeur de juin à savoir :

- O'France 2020 : une intention écrite de candidature a été reçue du club ASCO 45 pour un évènement centré sur les Châteaux de la Loire. Cette candidature repose partiellement sur la possibilité d'accès à la forêt de Chambord qui n'est possible qu'au mois d'Aout.
- Nationale SE : pas de candidature écrite à ce jour. Un projet pourrait peut-être émerger en Savoie.

4. Règlement des compétitions 2019

Suite au séminaire fédéral du mois de juin, les propositions émises ont été reprises dans un document qui a été diffusé aux membres du comité directeur.

Les modifications proposées visent :

- d'une part à prendre en considération la nouvelle gamme de licences décidées à l'assemblée générale de mars 2018
- d'autre part à permettre aux licenciés adultes de courir dans la catégorie d'âge de leurs choix pour toutes les courses qui ne sont pas des championnats de France ou des courses qualificatives pour les championnats de France. Ce point conduit à une modification des groupes.

Il est par ailleurs proposé :

- concernant la Course d'orientation pédestre de classer les deux courses des week-ends de nationales en course nationale et cela à partir de 2019. Une demande sera faite aux experts de couvrir les deux courses. Pour mémoire, la course d'orientation à VTT applique déjà cette solution.

Vote : contre 2, pour 16, adopté.

- pour les WRE : de ne considérer comme coureur « Elite français » autorisé à s'inscrire sur un WRE que les coureurs listés HN et les coureurs ayant un CN au 31 décembre de l'année précédente supérieur à 75 % de la moyenne des 3 meilleurs CN de la catégorie.
- De mettre en place une pénalité financière pour tout changement de dispositif de pointage non signalé avant le départ de la course.

Les propositions de la sous-commission pédestre sont examinées. Elles portent sur :

- La possibilité de regrouper les catégories H21E et H21A en diminuant à 90 minutes le temps du vainqueur du circuit le plus difficile. Après discussion, le comité directeur demande à la sous-commission d'affiner sa proposition en traitant également le cas des D21 et de faire des propositions concrètes concernant le temps de course des circuits de repli (H21C et D21C) afin de ne pas conduire à une désaffectation de la participation dans cette catégorie.
- La possibilité d'élargir le nombre d'équipes lors du CFC en division 1,2 et 3 et d'augmenter le nombre de montées descentes. Après discussion le comité directeur demande à la sous-commission de réaliser des simulations sur la base des résultats des années précédentes afin de s'assurer que cette proposition est compatible avec les autres critères de participation et si elle ne conduit pas à une succession de montée descente trop rapide. Il est aussi suggéré de commencer par faire grossir la Nationale 3 avant de modifier la situation pour les deux premières divisions (N1, N2)

Les propositions de la sous-commission course d'orientation à VTT sont examinées. Celle relative à créer de nouvelles catégories d'âge pour le championnat de France de sprint est rejetée.

Les propositions de la sous-commission raid sont examinées.

Un vote global du projet de règlement des compétitions est fait : **3 contre, 15 pour, le projet est adopté**

5. Formation

La commission Formation informe le comité directeur qu'en lien avec la DTN une mise à jour des prérequis des formations nationales a été faite. Le [tableau](#) disponible dans la rubrique Accueil » Espace licencié » Formation » Documents officiels précise également les conditions de maintien des diplômes. Il est rappelé l'importance du travail à faire par les ligues concernant la remontée des informations de validation des diplômes régionaux.

Concernant les formations à la gestion électronique des courses il est rappelé qu'en l'absence de logiciel unique aucun contenu de formation n'existe. Chacun des développeurs doit assurer la formation à l'utilisation de son produit. Il est cependant décidé de faire un recensement des personnes ressources dans les ligues afin de diffuser les bonnes pratiques.

6. Jeunes

La question de l'élaboration du questionnaire des balises de couleurs est posée. En l'absence de volontaires au sein de la commission jeunes pour prendre en charge ce travail il est proposé de faire appel à un sous-traitant professionnel. Une des conditions sera qu'il soit ou qu'il devienne membre associé.

7. Règles de fonctionnement des pôles

Les règles de fonctionnement des pôles sont soumises au vote et adoptées.

Elles incluent une augmentation de 10€ de la participation demandée au sportif, soit 210 € annuel. Dans le cas d'une participation financière de la ligue d'appartenance, s'élevant à 270 € annuel, il est précisé que sera facturée la ligue d'appartenance pour l'année commençant le 1^{er} janvier de l'année N+1 pour une rentrée en pôle en septembre de l'année N.

8. Convention FFCO-FCO

Le projet de renouvellement de cette convention est soumis au vote et accepté à l'unanimité. Pour rappel, il permet principalement un calendrier harmonisé.

9. Site Internet

Un point d'avancement du déploiement du futur site est fait par Daniel Poedras. La question de la gestion des inscriptions avec paiement en ligne est abordée. En revanche la possibilité de choisir ses horaires de départ n'a pas été traitée. Une demande de devis sera faite pour le développement d'un module complet.

10. Evènementiel WOC 2022

Lors de sa réunion de juillet 2018, le Council de l'IOF a choisi le dossier porté par la fédération britannique pour l'organisation à Edinburgh (Ecosse), des championnats du monde 2022. A la demande de la FFCO, l'IOF a fourni l'ensemble des évaluations des deux dossiers. Il en ressort comme points forts de notre dossier Paris 2022 : le fait que la ville est emblématique, que le dossier contribue à l'objectif JO, que les hébergements proposés étaient plus bons marchés que ceux proposés à Edimburgh. La qualité des terrains et la facilité d'accès ont aussi été notées.

Les points faibles résidaient dans une expérience d'organisation plus fragile avec l'absence des organisateurs des WOC 2011, le risque d'une trop grande ville (l'évènement pourrait y passer inaperçu). Le choix fait de s'appuyer sur les transports en commun tant pour les équipes nationales que pour les VIP a été mal perçu. Notre maîtrise de la gestion des arenas a été aussi jugé plus faible mais c'est surtout le fait qu'aucun soutien financier n'était garanti au jour de la visite de l'IOF, l'incertitude sur la diffusion télévisuelle en France et l'absence de soutien de la ville et de la région (institutionnels et autorités responsables du tourisme) qui nous ont fortement pénalisés.

Au regard de ce retour, le comité directeur considère important de porter régulièrement des projets à l'international, afin d'acquérir de l'expérience. Mais il lui semble que le support de la ligue locale et des clubs est fondamental. Des propositions d'appel à candidature seront faites lors de la conférence des présidents.

11. Evènementiel : Paris 2024

Immédiatement après l'annonce de l'échec de la candidature FFCO pour les WOC 2022, l'IOF a relancé la FFCO pour conduire rapidement des opérations de lobbying autour de la candidature de la course d'orientation comme sport additionnel pour Paris 2024. Après une discussion au sein du bureau directeur du mois d'août sur l'opportunité de poursuivre notre implication dans cette démarche, un groupe de travail composé du Président, du secrétaire général, de la responsable de la commission Evènementiel et du DTN a reçu Tom Hollowell le secrétaire général de l'IOF pour discuter du sujet. Nous avons confirmé à l'IOF notre implication dans la démarche et analysé avec lui le processus de candidature.

12. OO Cup

Le secrétaire général informe le comité directeur du paiement rapide fait par OO'Cup de la facture émise dans le cadre de la convention relative à cet évènement. Il rappelle que cette convention n'a pas vocation à être renouvelée telle quelle, les futurs évènements devant avoir lieu dans le cadre d'un partenariat avec une structure déconcentrée de la FFCO.

Il rappelle que le comité départemental de l'Ain a informé la FFCO fin mai qu'il envisagerait en fonction du bilan qu'il ferait de la manifestation en septembre, d'organiser en Aout 2020 une épreuve de course d'orientation de plusieurs jours. Nicolas GREFF a récemment confirmé oralement au secrétaire général que le bilan était pour eux positif et qu'il envisageait de renouveler cette expérience.

Le comité directeur renouvelle sa demande d'organiser le plus rapidement possible une réunion avec la ligue Auvergne Rhône Alpes et le Comité départemental de l'Ain pour traiter de cette manifestation qui, pour lui ne peut s'envisager que dans un cadre fédéral auxquelles se soumettent toutes les autres organisations : choix entre des courses régionales par circuits de couleur sans classement cumulé ou des courses par catégorie d'âge donnant lieu à des redevances fédérales.

13. Service Civique

Le secrétaire général informe le comité directeur de la réponse favorable faite par l'agence du service civique à notre demande d'agrément. Trois postes seront ouverts dans ce cadre dont un pour la ligue Auvergne-Rhône-Alpes qui est la seule ligue à avoir répondu à notre sollicitation sur le sujet. Les postes sont relatifs à des thématiques ministérielles et concerneront l'accès au sport pour les handicapés, le développement du sport pour tous autour des manifestations nationales et internationales (Ligue AURA) et la promotion des jeunes et des femmes dans les instances. Les fiches de postes des missions 1 et 3 ont été rédigées et nous sommes en attente de celle de la mission 2 portée par la ligue AURA.

Le secrétaire général précise les conditions de recrutement et de travail.

14. Comité d'Ethique

Le Président fait part d'une première réunion réunissant les trois membres pressentis : Marie-France Charles Jean-Paul Ters, Pierre Durieux le 11 octobre prochain afin de préciser les modalités de fonctionnement et d'élire son président. Il indique que nous avons déjà été relancés par le Ministère concernant le fonctionnement de cette commission.

15. Réunions projet fédéral

Le secrétaire général informe le comité directeur que les deux premières réunions autour du projet fédéral ont eu lieu en septembre à Valence avec une quinzaine de personnes des ligues AURA, BFC et PACA et à Bordeaux avec une vingtaine de personnes de la ligue Nouvelle Aquitaine. Il partage avec le DTN le sentiment que ces réunions sont constructives. La prochaine réunion aura lieu le 20 octobre à Paris. Au vu du faible nombre d'inscrits (moins d'une dizaine à ce jour) elle pourrait se tenir au siège fédéral.

16. Critères CFC

Le point sera fait par Valérie Berger-Capbern et le Secrétaire Général sur le respect des critères (nature de l'école de CO, nombre de jeunes et experts nationaux) pour informer rapidement les clubs qui ne sont pas à niveau.

17. British orienteering

La commission jeunes souhaite mettre en place un dispositif d'échanges entre familles françaises et anglaises. Des questions se posent concernant les aspects règlementaires et sur la responsabilité de la Fédération dans un tel cadre. Thierry Vermeersch se propose de recueillir des informations sur le fonctionnement des échanges linguistiques et sportifs dans le cadre de l'Education nationale.

Fin de la réunion à 17h

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

